



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de la santé

Rathausgasse 1
Case postale
3000 Berne 8
www.be.ch/dssi

DSSI-ODS, Rathausgasse 1, Case postale, 3000 Berne 8

Aux parents,
aux personnes détenant l'autorité parentale

Berne, le 31 août 2021

Tests COVID-19 dans les établissements de la scolarité obligatoire

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous informons de la procédure que le canton de Berne entend suivre en cas d'apparition de cas de COVID-19 dans les écoles. Notre objectif reste d'éviter la fermeture d'établissements scolaires autant que possible. Vos enfants doivent en effet recevoir l'éducation à laquelle ils et elles ont droit, malgré les circonstances.

Fin des tests à grande échelle dans les écoles

Comme prévu, les tests à grande échelle organisés dans les écoles depuis la rentrée prendront fin le 3 septembre. Les résultats de ces quelques semaines ont permis d'avoir un bon aperçu de la situation. Les tests hebdomadaires seront désormais remplacés par une stratégie de dépistage en cas d'émergence d'un foyer ; nous nous engageons à réagir de manière ciblée, lorsque cela est réellement nécessaire.

Dès septembre 2021 : dépistage en cas d'émergence d'un foyer

Si un ou plusieurs cas positifs au COVID-19 surviennent au sein d'une classe ou d'un établissement scolaire, le Service du médecin cantonal peut ordonner le dépistage de l'ensemble de la classe ou de l'école par test PCR (individuel). Toutes et tous sont alors tenu-e-s de s'y soumettre – à l'exception des personnes entièrement vaccinées et de celles ayant été infectées au cours des six derniers mois. De nouveaux tests par *pooling* peuvent aussi être exigés ultérieurement.

Procédure sans douleur

Le test s'effectue par le prélèvement d'un échantillon de salive. Il s'agit d'une procédure simple et indolore, la même que celle pour les tests à grande échelle : l'enfant se rince la bouche avec une solution de chlorure de sodium (0,9 % NaCl) et la recrache dans un tube. Les échantillons de dix élèves au plus sont regroupés dans un *pool* par un prestataire externe (*pooling*). Le test est effectué pendant les heures de cours.

Transmission des résultats

La méthode d'évaluation des tests par *pooling* et individuels est extrêmement précise. Le résultat des **tests individuels** vous sera transmis directement par SMS, tandis que le résultat des tests par *pooling* est envoyé à l'école. Si votre enfant fait partie d'un *pool* positif, l'école vous en informera par SMS.

Si un *pool* est positif, tous les élèves du groupe doivent être mis en quarantaine. Afin d'assurer l'enseignement autant que possible, la classe peut passer temporairement à l'enseignement à distance. Les élèves du groupe concerné doivent se refaire tester individuellement le jour même, ou au plus tard le lendemain, à nouveau par test salivaire. Celles et ceux dont le résultat est positif doivent être placés en isolement ; le service de traçage des contacts les contactera pour leur donner des instructions complémentaires. Celles et ceux dont le résultat est négatif peuvent retourner en classe.

Protection des données

Les tests individuels nécessitent de s'enregistrer ; les parents peuvent le faire pour les enfants. Les résultats leur seront ainsi envoyés dans les meilleurs délais.

Les tests par *pooling* demeurent anonymes.

Prise en charge des coûts

Les tests ne vous coûteront pas un centime. Nous vous remercions de nous aider à endiguer la pandémie en acceptant que vos enfants s'y soumettent.

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur le COVID-19, rendez-vous ici : www.be.ch/corona.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la vaccination, veuillez vous rendre sur www.be.ch/vaccination-corona.

En vous remerciant d'avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Etat-major spécial coronavirus
DSSI
Raphael Ben Nescher